

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2009

1/ Rétroactivité du traitement des assistantes maternelles

La loi du 27 juin 2005 a introduit des modifications dans les contrats spécifiques des assistantes maternelles employées par des collectivités publiques applicables au 1^{er} septembre 2006 et ayant pour conséquence une augmentation de leur rémunération.

Le conseil municipal

- accepte le versement rétroactif des rémunérations des assistantes maternelles pour la période du 1^{er} Septembre 2006 au 31 Décembre 2008 et admet le principe que les taux de cotisations sociales appliqués soient ceux de 2009, sans tenir compte des variations desdits taux entre le 1^{er} Septembre 2006 et le 31 Décembre 2008.

- accepte que le taux horaire du SMIC retenu pour le paiement de la rétroactivité soit celui correspondant à la moyenne des SMIC entre le 1^{er} Septembre 2006 et le 31 Décembre 2008, soit 8.51€

- accepte que le salaire horaire de base retenu pour le paiement de la rétroactivité soit calculé à raison de $0.281 \times 8.51€$

Cette rétroactivité représente la somme de 114 623,18 € (pour 13 assistantes maternelles), inscrite au budget supplémentaire 2009.

2/ Modalités relatives aux opérations et astreintes funéraires effectuées par la police municipale

Le conseil municipal approuve les modalités suivantes relatives aux opérations et astreintes funéraires, à compter du 1^{er} décembre 2009,

- Afin de limiter les heures supplémentaires, les horaires d'intervention concernant les opérations funéraires effectuées du lundi au vendredi seront les suivants :
 - de 8 heures 45 à 11 heures 45 et de 13 heures 45 à 16 heures 45.
- Une astreinte funéraire sera assurée les week-ends et les jours fériés de 8 heures à 18 heures.
- Des indemnités d'astreinte seront fixées à 76 euros par week-end et à 18 euros par jour férié (versées à compter du 01/12/2009)
- Des indemnités d'intervention pour les opérations funéraires effectuées au cours de l'astreinte et non-soumises à vacation, seront fixées à 11 euros de l'heure les samedis et à 22 euros de l'heure les dimanches et jours fériés (versées à compter du 01/12/2009)

3/ Suppression de la section électorale des Plagnes

Le 26 février 2009 une délibération a été prise relative à la suppression du sectionnement électoral - section électorale des plagnes – confirmant la demande de suppression de la section électorale des Plagnes et autorisant Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au lancement de la procédure.

Par arrêté préfectoral n° 2009.152 du 5 octobre 2009 une enquête de commodo et incommodo a été ouverte du 26 octobre au 6 novembre 2009 inclus.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport à Monsieur le Maire de Passy en date du 12 novembre 2009 avec un avis favorable.

Le conseil municipal confirme la demande de suppression du sectionnement électoral – section électorale des Plagnes.

4/ Vente de la parcelle ZC 188 au lieudit les Grands Clos Sud

La parcelle ZC n° 13 d'une surface de 1 .389 m² a été incorporée dans le domaine communal dans le cadre de la procédure d'un bien *sans maître*.

Un découpage de cette parcelle a permis de délimiter deux lots constructibles.

Un premier lot de 700 m² a été proposé à la vente.

Approbation de la vente de la parcelle ZC188 à M. et Mme Ferreira pour le prix de 105 000 €

5/ Convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de Haute-Savoie - subvention d'équipement ex. 2009 foyer des jeunes

Le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie a décidé d'accorder à la Commune de Passy une subvention de 201 000 €uros pour l'opération « construction d'un espace animation lié au FJEP de Passy ».

Aux fins du versement de cette subvention, une convention d'aide financière à l'investissement a été établie par la CAF.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6/ Captages d'eau potable - convention de mise à disposition de terrains avec la Commune de Saint-Gervais

Délibération retirée lors de la séance du conseil municipal.

7/ Avenant à la convention d'offres de concours pour le projet « aménagement d'un carrefour giratoire à Quechua » signée le 22/07/2009 entre la Commune de Passy et les sociétés Decathlon et Leblanc Coulon / autorisation de signature

Un recours en conseil d'état a été introduit par la Fédération des Groupements des commerçants de Haute-Savoie à l'encontre de la décision de la Commission nationale d'aménagement commercial autorisant la création d'un magasin à l enseigne « Mont-Blanc campus Quechua Wed'ze ».

La convention signée en juillet prévoyait la levée des conditions suspensives au 15 novembre 2009.

La condition suspensive relative à l'absence de recours en Conseil d'Etat ne pouvant être levée, il convient consécutivement de prolonger le délai de levée des conditions suspensives jusqu'au 12 janvier 2010.

Le conseil municipal approuve le projet d'avenant soumis à l'étude, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

8/ Travaux d'aménagement sécurité du chef-lieu - lot 2 revêtements bitumineux / avenant n° 1 (Colas)

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du chef-lieu, un marché public de travaux a été lancé le 03/07/2009.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les événements qui sont survenus en cours de réalisation de travaux :

- à la demande du Conseil Général le plateau dénivelé côté parking a été rallongé ce qui représente une surface supplémentaire de 25 m² ;
- le maître d'ouvrage a demandé une épaisseur de 5 cm sur les plateaux surélevés au lieu des 3 cm prévu dans le marché initial ;
- fourniture et pose de béton bitumineux de couleur de type colclair rouge (bitume de synthèse) cette technique permet une meilleure tenue dans le temps que la pigmentation naturelle rouge sur les granulats prévus initialement au marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 16 956 €HT ce qui représente une augmentation de 19,48 % par rapport au marché initial.

Approbation des dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise Colas fixant le nouveau montant du marché à 104 011 €H.T. au lieu de 87 055 €H.T.

9/ Adhésion de la ville d'Annecy et transfert de compétences au SELEQ 74 / approbation

Approbation de l'adhésion de la ville d'Annecy au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'équipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74).

10/ Démarche de prévention : autorisation donnée au Maire de signer la convention en vue de l'obtention de la subvention

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL a attribué à la Commune une subvention de 17 701 €

Afin de formaliser le partenariat entre la Commune et le Fonds National de Prévention il convient de signer une convention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention en vue de l'obtention de la subvention sollicité.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

81/09 Signature d'un avenant au contrat de ligne de trésorerie

Considérant la nécessité d'effectuer des tirages pour faire face à d'éventuels problèmes de trésorerie, le contrat initial avec la société DEXIA CLF est modifié, afin de porter la ligne de trésorerie à 4.500.000 €.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Montant de la commission due : 3.150,00 €
- Index monétaires de la couverture de crédit : EONIA - EURIBOR 1 mois
- Intérêts dus majorés d'une marge de 1,40 % et 0,90 %
- Intérêts calculés mensuellement et payables mensuellement

83/09 Cautions 2009

Un barème de cautions est établi concernant la mise à disposition de locaux et de matériel lors des fêtes et manifestations qui se déroulent sur le territoire de la commune

- Stand parapluie : 200 €
- Barrière de foule : 20 € la dizaine
- Plancher : 1000 €
- Sonorisation : 500 €
- Coffret électrique : 100 €
- Flamme : 20 €
- Panneau : 5 €
- Salle Jean Pernot et salle hors sac à Plaine Joux : 260 €
- Autres salles : 200 €
- Locaux scolaires : 100€

85/09 Fourniture d'un véhicule utilitaire d'occasion type berline

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 8 octobre 2009 dans le journal « Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur www.MP74.fr pour le marché de fourniture d'un véhicule utilitaire d'occasion de type berline.

Le Garage de Savoie dont le siège social est fixé 74300 Cluses Cedex a été retenu pour un montant de 5 498,50 € TTC (immatriculation et frais de carte grise compris).

86/09 Convention de location du garage de Madame Porzio

Garage situé 775 avenue de l'Aérodrome à Passy

Loyer mensuel : 150 €

Durée de la convention : 12 mois, avec effet au 1^{er} novembre 2009.

La commune est autorisée à sous-louer ou à mettre à disposition d'un tiers.

90/09 Reprise de concessions et rachat de caveau

Reprise des concessions n° 32/H et n° 33/H située au cimetière de Chedde ainsi que le caveau.

Le prix des concessions est fixé à 25 €, celui du caveau à 900 €.

A propos des jeux olympiques

Pour commencer, un rappel :

Le comité d'organisation a arrêté une série de sites en vue de la remise d'un premier dossier de candidature d'ici mars 2010. Mais les experts olympiques l'ont répété, tout peut bouger, aussi bien avant qu'après la désignation de la ville hôte en juillet 2011.

Le projet actuel :

Il prévoit des épreuves dans l'agglomération d'Annecy, dans les stations des Aravis, à Morzine-Avoriaz, à Flaine, et bien sûr au pays du Mont-Blanc :

- > Ski alpin hommes et hockey dames à Chamonix
- > Curling à Megève (mais pas le ski alpin féminin, qui reste pour l'instant localisé à Morzine)
- > Et pour ce qui nous concerne directement, dans la plaine du Mont-Blanc : le hockey masculin, mais aussi l'un des deux villages olympiques et le centre secondaire des médias.

Pour les aménagements dans la plaine du Mont-Blanc :

Nous avons eu une réunion importante ce mardi matin au Fayet avec les maires et conseillers généraux du pays du Mont-Blanc concernés, avec le président du conseil général Christian Monteil, des techniciens de la candidature, des représentants du SM3A et des agriculteurs.

Pour la patinoire :

Le projet prévoit un équipement de 10.000 places (avec une capacité réduite après les jeux). Concernant le site d'implantation, un consensus s'est dégagé : cette patinoire pourrait être construite juste à côté du lac de Passy, une proposition confortée par l'avis favorable du représentant des agriculteurs.

Ce complexe sportif de la patinoire comprendrait également :

- une structure d'entraînement temporaire, autrement dit une autre piste de glace
- un centre secondaire des médias, dont la surface permettrait de le convertir en grande piscine

L'ensemble représenterait un total d'environ 5 ha, hors zones de stationnement

Pour le village olympique :

Pas de consensus sur la question. C'est l'implantation la plus dévoreuse d'espace : entre 15 et 20 hectares sont demandés, pour construire un ensemble de 2.300 lits qui pourraient être convertis en 500 logements après les Jeux.

Parmi les pistes de réflexion, le site des Gravières sur notre commune, entre l'Arve et l'autoroute qui, en deux parties, représente environ 19 ha.

Sans discuter de l'intérêt du site, ce projet s'inscrirait dans le cadre d'une continuité urbaine entre Le Fayet et Passy, sans toucher aux terres agricoles les plus nobles du secteur, et en misant sur l'écologie puisque le village serait accessible à pied depuis la gare du Fayet.

Mais certains ont plutôt une préférence pour le site du plan d'eau, dans le périmètre de la patinoire. Il faudrait alors développer un vrai projet d'urbanisation, dans un secteur actuellement naturel. Rien n'est décidé. Les techniciens du dossier se retrouveront dans trois semaines pour étudier les différents scénarios avant un premier choix courant janvier.

Le financement :

Les budgets seront forcément importants, tant pour les équipements sportifs que les hébergements, ou encore les infrastructures de transport. Nos communes ne supporteront pas la charge de ces investissements même si, à leur niveau, elles seront sans doute sollicitées à un moment ou à un autre. Et il faut aussi déjà penser à l'après jeux olympiques.

En revanche, concernant le budget de la candidature, fixé actuellement à 15 millions d'euros, c'est-à-dire l'argent qu'il est prévu de mettre sur la table jusqu'au jour de la désignation (en juillet 2011), 10 millions seront des fonds publics. Et le comité d'organisation a déjà annoncé qu'il demanderait une participation aux communes impliquées dans le projet. Soit une somme d'environ 1 million d'euros au total (hors participation d'Annecy).

Pour l'instant, les clés de répartition ne sont pas connues. Nous aurons certainement l'occasion d'en débattre dans les prochains mois.

A propos de l'intercommunalité

Je voudrais revenir quelques instants sur le débat qui commence à s'installer à propos de l'intercommunalité au pays du Mont-Blanc. Vous rappeler aussi que Passy n'est pas plus en retard que les autres communes sur la réflexion à mener. La haute vallée de l'Arve a peut-être un peu d'avance, mais rappelons que les quatre communes concernées sont déjà réunies depuis de nombreuses années au sein d'un même SIVOM, une structure intercommunale donc, alors qu'elles appartiennent aussi au SIVOM du Pays du Mont-Blanc.

Les dernières semaines ont notamment été marquées par trois dates :

- Le 28 septembre dernier, le cabinet d'études KPMG remettait un premier rapport sur l'intercommunalité commandée par le SIVOM pays du Mont-Blanc. Tous les maires du pays du Mont-Blanc ont été interrogés, sauf celui de Vallorcine et de Passy, ce qui démontre la considération que l'on peut parfois porter à la 2^{ème} commune du pays du Mont-Blanc
- Autre rendez-vous, le 3 novembre au SIVOM où cette étude a été présentée à tous les maires qui ont pu s'exprimer sur le sujet
- Enfin, le 9 novembre avec une rencontre de tous les maires avec le préfet et le sous-préfet.

Concernant l'étude de KPMG et le compte-rendu de la réunion du SIVOM, une copie est à la disposition de tous les conseillers, ce soir. Vous avez aussi pu lire des articles dans la presse mais, je le répète, rien n'est arrêté.

Je vous propose donc de prendre connaissance des documents remis. Et nous nous retrouverons tous ensemble, d'ici la fin février, pour discuter de l'intercommunalité à l'occasion d'un conseil privé. Je vous remercie.

A propos de notre participation au S.I.E.A.G.M. (Syndicat du Grand Massif)

Je vous informe que lors de leur Comité syndical du 13 novembre dernier, les membres du S.I.E.A.G.M réunis à Samoëns ont accepté à l'unanimité le retrait de notre commune.

Notre demande, je vous le rappelle, était motivée par des intérêts initialement partagés mais qui ont perdu de leur sens au fil des ans, notamment avec l'abandon du projet de gros porteur entre Passy et Flaine. Autre raison, les projets d'intercommunalité concernant Passy vont moins se jouer sur le Grand Massif qu'au Pays du Mont-Blanc.

Tous les membres du SIEAGM ont bien compris notre démarche, comme le président et maire de Samoens, Jean-Jacques Grandcollot qui a déclaré aujourd'hui dans la presse : « *Je n'aime pas les séparations. Mais maintenant qu'une liaison Passy-Flaine n'est plus possible, je comprends la décision, même si je la regrette. Surtout que les gens de Passy sont très sympas* ». Un sentiment que nous partageons.

Le processus de retrait n'est pas terminé pour autant. Le SIEAGM devra même se prononcer sur notre retrait lors de son prochain comité syndical, car après renseignement auprès du contrôle de la légalité en sous-préfecture, le syndicat aurait dû compléter sa délibération avec les nouvelles clés de répartition entre les communes toujours membres.

Une fois cet obstacle technique franchi, et en espérant qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise, chaque commune devra ensuite valider notre retrait en conseil municipal.